
ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.069

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 mars 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Charles BONNAVITA
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Gérard FILOCHE
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Bruno JARROIR a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION
AV N° 874 SITUÉE 10 AVENUE ALIÉNOR D'AQUITAINE À ROYAN

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

Par un courrier en date du 19 octobre 2022, Monsieur Clément BOUCHERIT et Madame Hélène LEVIEUX, propriétaires de la parcelle cadastrée section AV N° 322, au 10 avenue Aliénor d'Aquitaine à Royan, ont fait part de leur souhait d'acquérir une emprise d'environ 15 m² située sur le domaine public, au droit de leur propriété, de manière à ce que l'alignement de leur propriété sur l'avenue soit identique à celui des parcelles voisines.

Le cabinet de géomètre DEVOUGE a établi un plan de division le 20 juin 2023 et a détaché la parcelle cadastrée section AV n° 874, d'une contenance de 15 m², correspondant à l'emprise que Monsieur BOUCHERIT et Madame LEVIEUX envisagent d'acquérir.

Considérant que la parcelle cadastrée section AV n° 874 fait partie du domaine public, lequel est inaliénable et imprescriptible, il convient, préalablement à toute cession, de procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public.

Suite à la décision de désaffectation de cette parcelle, par délibération de ce jour, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver son déclassement du domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Vu la délibération relative à la désaffectation de la parcelle cadastrée section AV n° 874, située 10 avenue Aliénor d'Aquitaine à Royan,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AV N° 874, d'une contenance de 15 m², située 10 avenue Aliénor d'Aquitaine à Royan, en vue de sa cession au profit de Monsieur Clément BOUCHERIT et de Madame Hélène LEVIEUX, propriétaires de la parcelle cadastrée section AV n° 322, située 10 avenue Aliénor d'Aquitaine à Royan,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

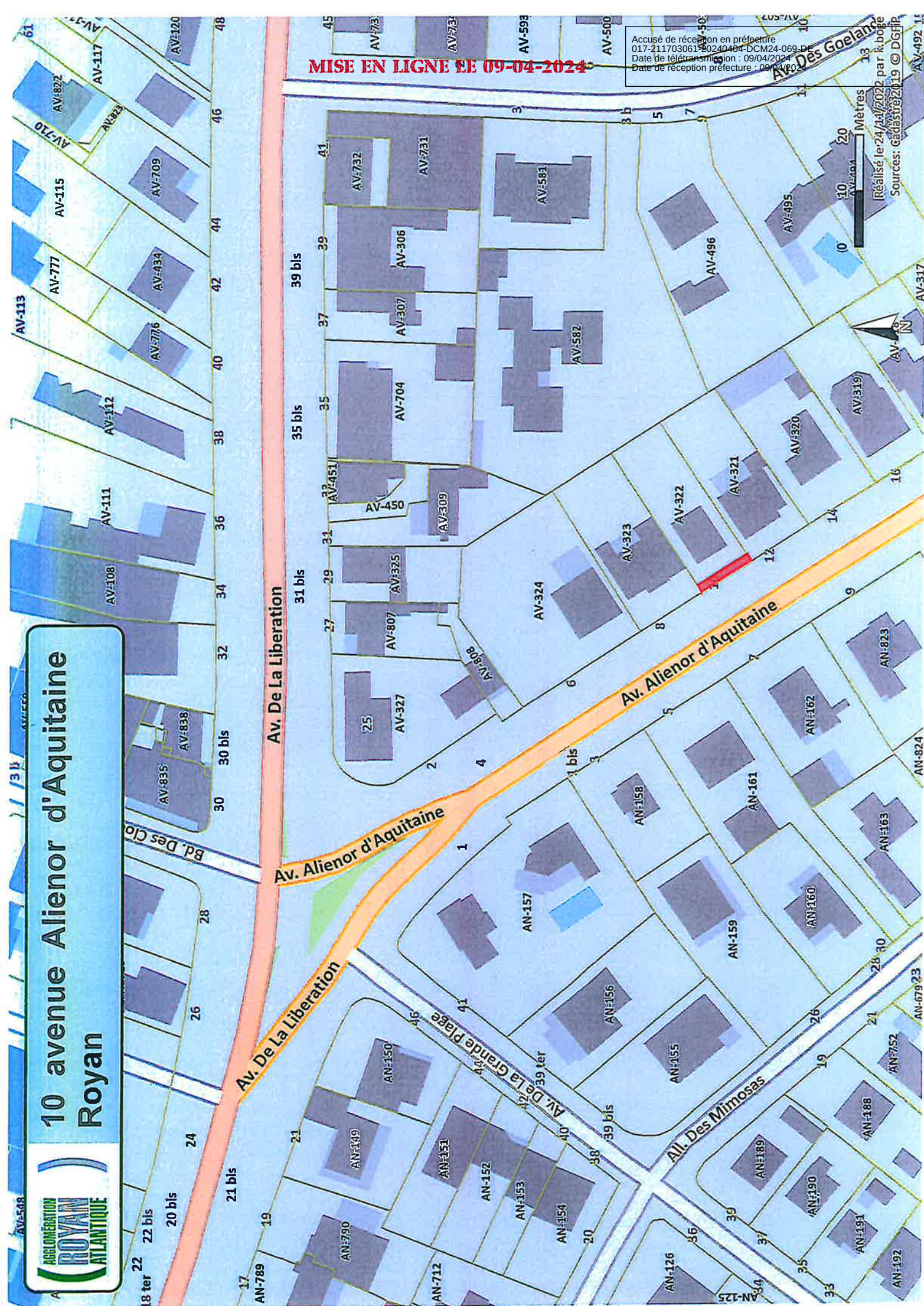


Bruno JARROIR

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240404-DCM24-069-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

RD 104
Rue Des Goelands
13
5
7
8 b
11
20
10
5
Metres
RD 104

Réalisé le 24/11/2022 par k.bou
Sources : Cadastre 2019 © DGE
AY-492



Dressé le 20 juin 2023

Consorts ROUSSEAU

Consorts ALLAIN

5-1572

Cabinet DEVOUGE Ingénieur-Géomètre
61 Av Daniel HEDDE
B.P. n°90024 17202 ROYAN Cedex
Tel:05.46.38.38.00 Fax:05.46.38.45.69
e-mail : contact@cabinetdevouge.com

Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

MISE EN LIGNE LE 09-04-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240404-DCM24-069-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Mairie
Service urbanisme / droit des sols

17200 ROYAN

Mairie de Royan
Reçu le
20 OCT. 2022
N°

Affaire suivie par :
Clément BOUCHERIT
clementboucherit@gmail.com
06.71.88.05.95

Bordeaux, le 19 octobre 2022

Monsieur le Maire,

Je suis actuellement propriétaire d'une maison à usage d'habitation située sur le territoire de votre commune au 10, Avenue Aliénor d'Aquitaine,

La parcelle figure ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AV	322	10 AV ALIENOR D'AQUITAINE	00 ha 02 a 88 ca

L'attestation de vente délivrée par le notaire est ci-joint.

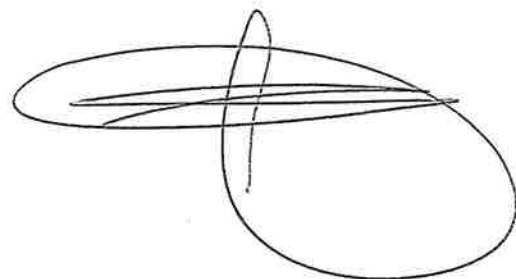
Je souhaite acquérir la bande de terrain se situant devant la maison (cf. partie surlignée en jaune sur plan cadastral ci-joint), de manière à ce que l'alignement de ma propriété sur la rue soit identique à celui des parcelles voisines cadastrées section AV numéros 323 et 321.

Pourriez-vous m'indiquer la procédure à suivre et initier toutes démarches utiles ?

Restant à votre disposition si besoin était,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée,

Clément BOUCHERIT



Clément BOUCHERIT
3, rue cardinal Lecot 33000 BORDEAUX